

Sujet : [INTERNET] Projet éolien de Pouligny-Saint Pierre. Enquête publique 3e message

De : Michel Camus <michel.camus45@gmail.com>

Date : 06/12/2018 15:42

Pour : pref-be-ep-eolienpoulignystpierre@indre.gouv.fr

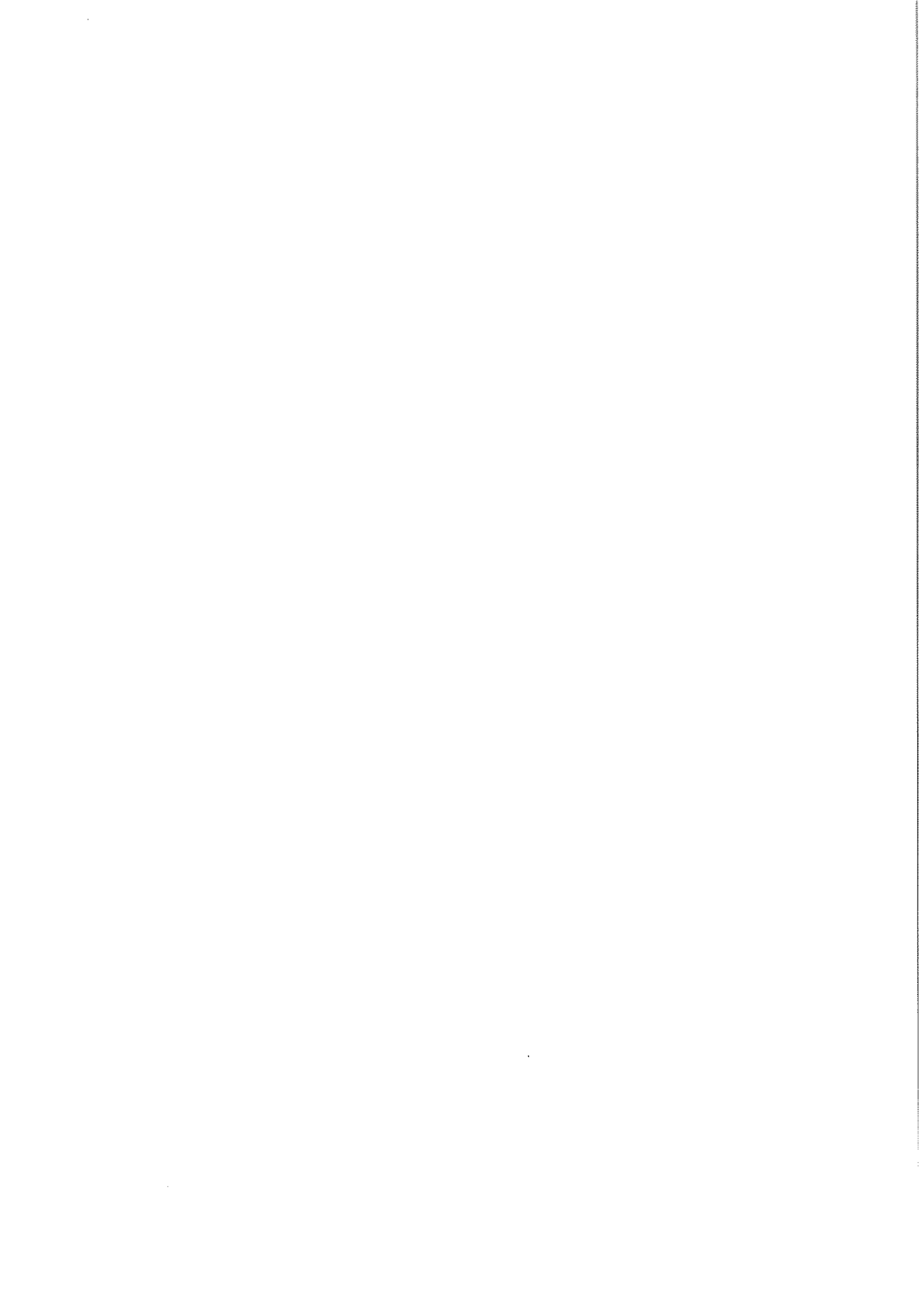
Pièces jointes N° 5

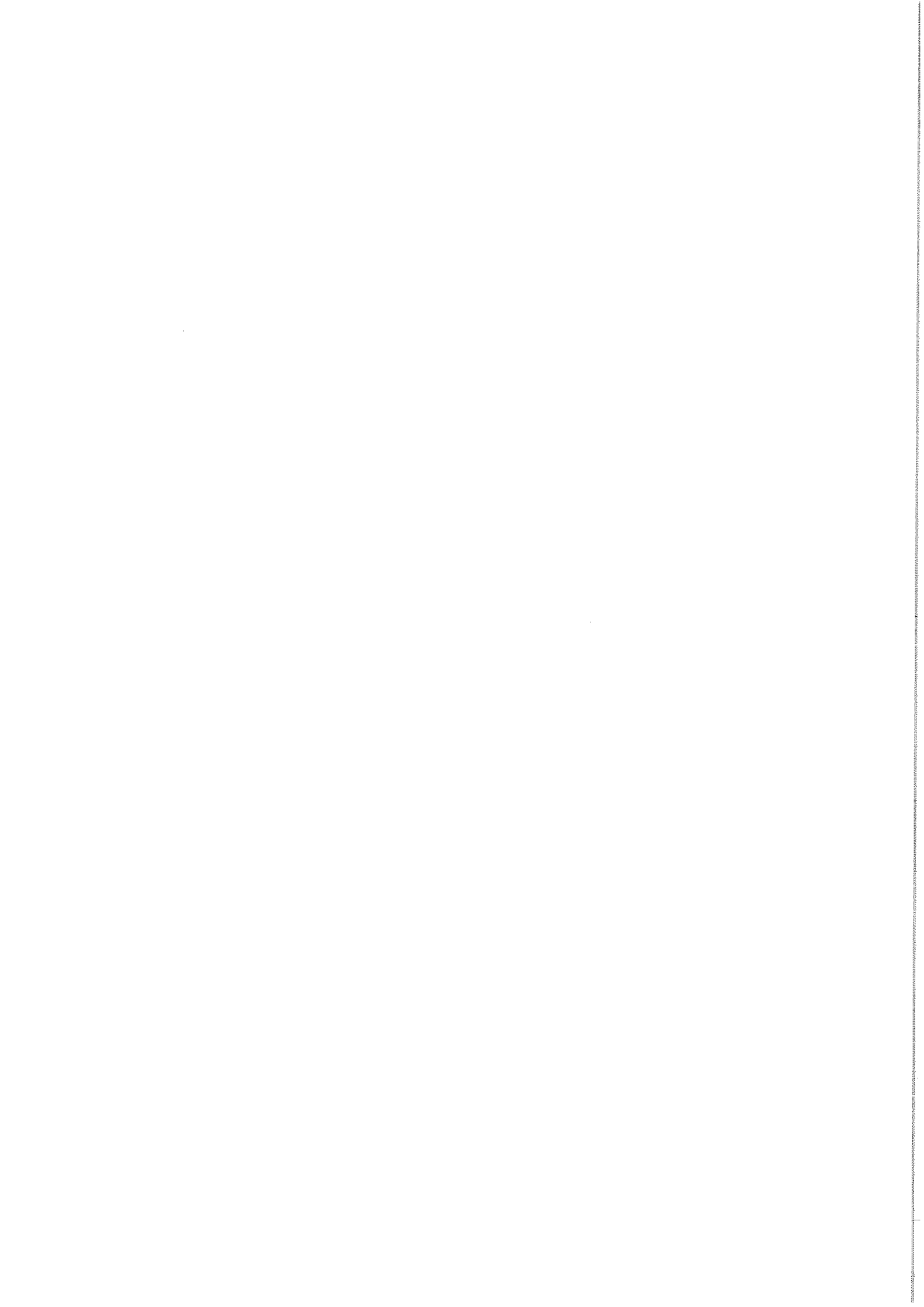
Michel Camus

— Pièces jointes : —

Pj.5 délib.PNR 2012.docx

30 octets





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille douze, le neuf juillet, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Aigny, sous la présidence de Jean-Paul CHANTEGUET.

Étaient présents :

Mesdames Marie-Claude DELORME, Josette CAUTRON, Annick GOMBERT, Isabelle MATHE, Jacqueline PASQUET, Martine PRAULT, Roberte ROCHER, Sylvie TEILLET.

Messieurs Gérard BLONDEAU, Christian BOISTARD, Christian BONNET, Christian BORGEAIS, Robert BOSCARINO, Jean-Michel BUTARD, Jean-Louis CAMUS, Roland CAILLAUD, Jean-Louis CHEZEAUX, Jean-Pierre DARREAU, Gérard DEFEZ, Daniel DEJOLLAT, Christian DENIS, Serge DENYS, Jean DE TRISTAN, Albert DOUADY, René DUPLANT, Jean-Pierre DUPUY, Cyril FOURIER, André GATEAULT, Michel GUILLOT, Dominique HERVO, Jean IMBERT, Jean-Claude IVART, Jean-Claude JAMBIER, Christopher HOLMGREN, Patrice HOUSSIN, Jean-François LALANCE, Maurice LAMY, Michel LIAUDOIS, Jean-Michel LOUPIAS, Gérard MENARD, Claude MERIOT, Pierre MORIZET, Alain MOULENE, Hubert MOUSSET, Alain NEVIERE, Jean PICCOLO, Michel RENARD, Roger RICHARD, Christophe ROCAMORA, Jean-Louis SIMOULIN, Frédéric STERVINO, Jean-Charles THIBAUT, Jacques TISSIER, Gilles TOUZET, Christophe VANDAELE, Tony WILLIAMS.

Étaient excusés :

Mesdames Danielle CHAUDAGNE-LE RAVALLEC, Josette FAURE, Caroline MARCOU, Pascale PAULMIER, Marie-Noëlle TAILLEBOURG, Dominique TARDY, Chantal VILLIERE.

Messieurs Bernard BARRE, Norbert BEAUFRERE, Claude CULOT, Joël DELOCHE, Michel NAVION, Bernard PEYRIOT, Jacques PROUTEAU, Pascal SIONNEAU.

**Délibération du Comité syndical du 9 juillet 2012 sur la ZDE de Sauzelles – Pouligny,
et la ZDE de Chazelet, Sâcierges-St-Martin, St-Civran (« chemin des Vignes »)**

Le Président fait état des débats du Bureau en date du 2 juillet, et propose au Comité syndical, qui l'accepte, un vote à bulletins secrets. Il est convenu un vote groupé pour les deux ZDE.
Le débat est ouvert.

M. Camus : la plupart d'entre vous connaissent ma position marquée sur le sujet. Je rappelle les éoliennes de St-Genou : on ne devait pas les voir depuis la Brenne... ce n'est pas le cas... méfiance quant aux perspectives données dans les études. Je ne suis pas opposé aux éoliennes sur le principe, bien au contraire, puisque en tant que Président du SDEI, nous sommes partenaires de la SEM de St-Georges-sur-Arnon. Je constate qu'il n'y a pas de dividende sur la première année d'exploitation. Il n'y a pas assez de vent. Qu'en est-il du financement des études d'impact (qui retombent sur les collectivités), du raccordement aux postes source... Je constate l'expérience vécue récemment avec nos amis italiens qui sont choqués par les antennes de Rosnay et les éoliennes de St-Genou. Par contre, je suis pour le développement de l'hydro-électricité sur la Creuse. Réfléchissons bien avant d'autoriser des mâts de 100 ou 150 mètres dans un plat pays.

M. Caillaud : Si le vote est défavorable, il sera contraire à la charte du Parc. Comment on gère ? Certaines communes, qui avaient approuvé la charte vont se sentir trahies. Je vois les choses autrement. L'avenir, pour nous et nos enfants, ce sont deux défis : l'eau et l'énergie. Je considère qu'il faut produire de la richesse propre dans notre Brenne qui est de plus en plus en friche.

M. Morizet : Concernant l'hydraulique sur la Creuse, entre Garglesse et Toumon-St-Martin, les études ne montrent que 3.5 Mw de possibilités : c'est 1 à 2 éoliennes seulement. Le photovoltaïque : on ne peut pas stériliser les terres agricoles. La méthanisation : il nous faudrait 3 usines sur le Parc, 150 000 T de lisiers par an et 120 000 T de déchets alimentaires pour atteindre la production de 20 éoliennes. J'ai regardé ce qui se passait dans d'autres PNR en France : certains ont fait des mini-schémas éoliens. Par exemple, les Monts d'Ardèche vont produire entre 2 et 3 fois leur consommation d'électricité. Les énergies renouvelables font partie de la démarche du Parc, nous devons devenir un éco-territoire. Les éoliennes peuvent par endroit altérer le paysage, mais pas le dénaturer. A St-George-sur-Arnon, il y a de l'argent qui rentre.

Le Président : pour répondre à Roland Caillaud, la charte n'a pas identifié les communes où l'on pourrait construire des éoliennes. Toutes les collectivités sont appelées à rendre un avis sur les ZDE, le Parc en fait partie.

M. Tissier : Nous n'aurons pas de retombées économiques sur nos communes. Combien touchera Fontgombault : zéro. On nous dit que les éoliennes rapportent. Regardons les jugements des cours d'appel de Douai et de Montpellier qui ont condamné les opérateurs à verser des indemnités de 200 000 à 500 000 euros pour des plaignants pour cause de dépréciation de l'immobilier. Un autre jugement considère qu'on ne devrait pas créer d'éoliennes à proximité d'une réserve naturelle régionale. Or nous avons des sites remarquables dans ces ZDE, une voie verte... Le département de l'Ain vient de prendre une position défavorable suite aux risques de pollution par l'huile des moteurs

Le Président du syndicat des eaux de Fontgombault que je suis y sera très attentif. Et le problème du démantèlement n'est pas réglé.

Mme Mathé : Pour les communes, il y aura des retombées financières indirectes par le biais des communautés de communes. La dévalorisation de l'immobilier : le Préfet de région a fait une enquête à ce sujet dans la cadre du SRCAE, il n'a pas eu de retour. La voie verte : on pourra l'utiliser pour sensibiliser le public aux énergies propres.

M. Vandaele : Nous avons 6 éoliennes sur notre territoire, c'est 55 000 euros de recettes par an. Mais avec la réforme de la TP et la création du FNGIR, l'Etat nous reprend tout. Résultat : pour nous les éoliennes, c'est zéro euro. Cette année, la communauté de communes reverse 200 000 euros à l'Etat. Donc, soyez vigilants sur ce qui vous restera après le rééquilibrage national.

M. le Sous-préfet : Le FNGIR englobe bien plus que l'éolien.

M. Caillaud : Il faudrait aussi parler de l'IFER.

M. Simoulin : Mon premier contact avec les éoliennes a été dans la région de Narbonne. Mais pourquoi en faire dans nos régions où les vents sont rares. Il y a un lobby de l'éolien qui fait du forcing anti-hydraulique. Les turbines de 2012 sont beaucoup plus efficaces que celles de 1915. On ne parle jamais de géothermie ni de panneaux solaires.

M. Williams : J'interviens en tant que naturaliste, pour nous l'éolien n'est pas une énergie propre. Il y a des impacts sur la faune. Pour les grues, il sera très faible. Par contre, c'est différent pour les chauves-souris, qui ont de plus en plus de problèmes en France. Or, une des raisons d'être d'un PNR, c'est de protéger les espèces les plus rares.

M. Morizet : la géothermie : c'est plus rentable en zone agglomérée. Les panneaux solaires : il faut en mettre sur les toits (exemple de l'Allemagne...). L'hydraulique : les chiffres que j'ai donnés viennent de l'étude de la communauté de communes Brenne-Val de Creuse. Aucune activité humaine n'est propre. Les éoliennes se démantèlent intégralement. Les chauves-souris : c'est vrai que c'est un problème. Avec Isabelle Mathé, nous sommes allés voir un spécialiste au Muséum de Bourges. Si les populations baissent, ce n'est pas lié à l'éolien... Il existe des dispositifs qui permettent de brider les éoliennes sur certaines tranches horaires.

M. de Tristan : La géothermie, c'est sérieux. Plusieurs quartiers de Paris sont chauffés ainsi.

M. Dupuis : Je suis arrivé dans la région en 2007. Le PNR Brenne a pour moi un effet économique important, une attractivité pour son environnement. Dommage que cela puisse être gommé par des satisfactions un peu personnelles. Il faut voir l'intérêt public.

On procède ensuite au vote à bulletin secret :

Votants : 44

Contre : 22

Pour : 20

Blanc : 2

Le Comité syndical émet donc un avis défavorable sur ces deux projets.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,



Le Président,

Manuscrite
Jean-Paul CHANTEGUET

Reçu en Sous-Préfecture, le

25 JUIL. 2012

Affiché, le

25 JUIL. 2012